

Direction Générale des Services

DELEGATION DE SIGNATURE

Le Président de l'Université Toulouse 1 Capitole, Bruno SIRE,

Vu l'article L 712-2 du Code de l'Education,

Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,

Donne délégation de signature à :

Monsieur Francis QUEROL, Maître de Conférences, Directeur de l'UFR d'Administration et de Communication,

à l'effet:

- en dépenses : de signer les engagements de dépense dont le montant est inférieur à 1 600 € et de certifier le service fait,
- en recettes : d'émettre les ordres de recette

concernant le CF3 : 913001 – Gestion courante et le CF3 : 913101 - Formations,

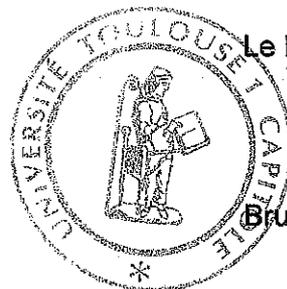
La présente délégation prend effet au 30 septembre 2013.

Fait à Toulouse,
Le 30 septembre 2013

Le délégataire,

Francis QUEROL

Le Président,



Bruno SIRE